

Contrat Energie renouvelable
n° 1-2B2O5SI - 1
Référence Client 1-2B2O5QW

Conditions particulières

complétant les "Conditions générales de vente du contrat unique pour la fourniture d'électricité, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation des sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA"

Entre

CAP TERRAIN, Société civile , domicilié(e) à RUE MARYSE BASTIE 76520 BOOS, immatriculé(e) au Répertoire national des entreprises sous le n°529224628, représenté(e) par Monsieur SERGE DU GRAND PLACITRE dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**".

d'une part,

et

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 960 069 513,50 euros, dont le siège social est situé à Paris 8^e, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à TSA 55009 - BP 133 59049 LILLE CEDEX, représentée par Francis PINOIT, dûment habilité(e) à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

d'autre part,

Le Client et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune ou collectivement par "la Partie" ou "les Parties".

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu et décidé ce qui suit :



Préambule

Le Client choisit de souscrire un contrat lui permettant de bénéficier de certificats de Garantie d'Origine qui lui assurent qu'EDF a injecté sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalant à la totalité de sa consommation d'électricité.

La certification repose sur le mécanisme des garanties d'origine. Les garanties d'origines sont des documents électroniques qui attestent qu'à chaque MWh d'électricité consommée, une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalente est injectée sur le réseau. Powernext, organisme en charge de la délivrance, du transfert et de l'annulation des garanties d'origine certifie les installations d'EDF utilisant des sources d'énergies renouvelables situées en France continentale.

Les sources d'énergie renouvelables sont définies à l'article L 211-2 du Code de l'Energie. Ce sont les sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergies éolienne, solaire, géothermique, aérothermique, hydrothermique, marine et hydraulique, ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharge, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz).

A date, les garanties d'origine sont émises à partir d'installations non soumises aux obligations d'achat.

Article 1 : Sites du périmètre contractuel

Nom du site	Adresse du site	Siret du site	Ref Acheminement
CAP TERRAIN	CAP TERRAIN RUE MARYSE BASTIE 76520 BOOS	52922462800014	02119826226051

Article 2 : Horosaisonalité des prix de l'Électricité

Vous avez choisi de souscrire l'option base, avec laquelle les consommations sont facturées comme suit :

Base	Prix unitaire du kWh consommé identique quelque soit l'heure de consommation.

Les caractéristiques du site ainsi que la (les) puissance(s) souscrite(s) sont précisées en annexe 1.

Article 3 : Engagements

Dans le cadre du présent contrat, EDF s'engage à injecter sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalente à 100 % de la quantité d'électricité consommée par le Client. Pour refléter cet engagement, le Client reçoit un bilan présentant la liste des numéros de garanties d'origine émises pour son compte.

En complément, EDF s'engage à allouer 1 euro par MWh facturé, pour le financement de projet(s) de recherche sur les énergies renouvelables ou de construction de nouvelles unités de production d'électricité d'origine renouvelable en France. EDF demeure libre de choisir et de faire évoluer lesdits projets de recherche ou de construction et s'engage à en informer le Client par tous moyens appropriés.

Dans un délai maximum de 4 semaines après la signature du Contrat, le Client reçoit un coffret de communication pour la valorisation de son engagement.

Les Parties conviennent qu'en cas d'impossibilité pour EDF de fournir toute ou partie de l'électricité certifiée d'origine renouvelable, pour quelque cause que ce soit, EDF s'engage à fournir au Client l'électricité nécessaire à l'alimentation de son Site au prix de l'électricité non certifiée produite à partir d'installations d'origine renouvelable.

Article 4 : Prix

Les prix indiqués dans le présent article sont hors taxes et impôts. Ils seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts, charges ou contribution de toute nature, tel que supporté par EDF au titre du Contrat.
Ces prix couvrent la fourniture de l'électricité, l'accès et l'utilisation des Réseaux Publics de Transport et de Distribution.

Abonnement €/mois HT	10,016
Energie renouvelable c€/kWh HT	9,111

Les conditions d'évolution des prix sont précisées à l'article IX des Conditions Générales de Vente, disponibles sur notre site edfentreprises.fr.

Article 5 : Modalités de facturation et de règlement

5.1 Comptes, adresses de facturation

Les factures sont adressées à :

Compte de facturation	Adresse de facturation
CAP TERRAIN	CAP TERRAIN RUE DE LA PEPINIERE 76190 STE MARIE DES CHAMPS

5.2 Modalités de règlement des factures

Les factures sont réglées selon les modalités de paiement précisées dans le tableau ci-dessous :

Compte de facturation	Rythme de facturation	Moyen de paiement	Délai de Paiement
CAP TERRAIN	Bimestriel	Prélèvement	15 Jours A Emission de Facture

Article 6 : Date d'effet, durée, résiliation

Le Contrat prend effet le 14 mars 2016 pour une durée indéterminée sous réserve que soient remplies les conditions prévues à l'article III des Conditions Générales de Vente.

Les Parties conviennent qu'EDF pourra mettre fin au financement du Client au(x) projet(s) de recherche sur les énergies renouvelables ou de construction de nouvelles unités de production d'électricité d'origine renouvelable en France avec un préavis de (3) mois à compter de l'envoi au client d'une lettre l'informant de la fin du dit financement.

Article 7 : Confidentialité

Par dérogation aux Conditions Générales de Vente, les Parties peuvent communiquer sous leur entière responsabilité sur le fait que le Client achète à EDF de l'électricité certifiée 100% d'origine renouvelable à l'exception notamment des dispositions relatives au(x) prix de cette électricité et à la consommation du ou des Point(s) de Livraison.

Les Parties s'autorisent mutuellement à citer l'autre Partie dans toute communication effectuée dans le cadre du Contrat. La mention de l'autre Partie se fera à titre gratuit.

Le Client s'engage à faire parvenir à EDF une copie de tout projet de communication destiné au grand public (TV, radio, internet, presse) faisant référence au Contrat Energie renouvelable à l'adresse électronique marques@edf.fr avec envoi d'une confirmation par courrier. À défaut de réponse d'EDF dans les deux semaines suivant la date de réception des documents, EDF est réputée accepter l'ensemble des termes figurant dans ledit projet.

En cas d'opposition d'EDF, les Parties conviennent de se rencontrer afin de convenir d'un nouveau projet de communication.

Article 8 : Correspondance

Tout courrier relatif à l'exécution du Contrat devra être adressé exclusivement à l'attention de :

Pour EDF,
Entreprises Nord-Ouest
TSA 54001
59049 LILLE CEDEX

Pour le Client,
Référence client 1-2B2O5QW
Monsieur SERGE DU GRAND PLACITRE

ou leurs successeurs éventuels. En cas de modification, l'autre Partie en est alors informée dans les meilleurs délais.

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour ELECTRICITE DE France
Kris Vervaet
Directeur du Marché d'Affaires

Pour CAP TERRAIN

À , le

À , le

Chaque page devra être paraphée



Origine 2014 de l'électricité vendue par EDF : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9% hydraulique), 1,6% charbon, 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ANNEXE 1 : SITES

Site : CAP TERRAIN

Adresse : CAP TERRAIN RUE MARYSE BASTIE 76520 BOOS

SIRET : 52922462800014

Code Site :

Ref. Acheminement Electricité : 02119826226051

Date prévue de livraison : 14 mars 2016

Groupe de sites : Groupe

Volume de référence kWh : 9 000

Prix de l'énergie par période

Abonnement €/mois HT	10,016
Énergie renouvelable c€/kWh	9,111

Acheminement : TURPE* "BT<=36 kVA CU (2)"

Puissances souscrites en kVA
P SDT

9

*Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

Annexe 2 : Description du (des) service(s) souscrit(s)

Bilan annuel

Le bilan annuel permet au Client de recevoir sur format papier, une fois par an, un récapitulatif des données de facturation relatives aux Sites, issues des factures émises par EDF. Le récapitulatif porte sur la période suivante :

- si à la date de prise d'effet du Contrat le Client bénéficie d'une offre d'EDF réservée aux clients éligibles ayant fait valoir leurs droits à l'éligibilité depuis moins d'un an, la période couverte par le bilan annuel est la période courant depuis la date d'effet du Contrat,
- si à la date de prise d'effet du Contrat, le Client bénéficie d'une offre d'EDF réservée aux clients éligibles ayant fait valoir leurs droits à l'éligibilité de façon continue depuis plus d'un an, la période couverte par le bilan annuel correspond aux douze derniers mois.

Contrat Energie renouvelable
n° 1-2B2O5SI - 1
Référence Client 1-2B2O5QW

Conditions particulières

complétant les "Conditions générales de vente du contrat unique pour la fourniture d'électricité, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation des sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA"

Entre

CAP TERRAIN, Société civile , domicilié(e) à RUE MARYSE BASTIE 76520 BOOS, immatriculé(e) au Répertoire national des entreprises sous le n°529224628, représenté(e) par Monsieur SERGE DU GRAND PLACITRE dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**".

d'une part,

et

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 960 069 513,50 euros, dont le siège social est situé à Paris 8^e, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à TSA 55009 - BP 133 59049 LILLE CEDEX, représentée par Francis PINOIT, dûment habilité(e) à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

d'autre part,

Le Client et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune ou collectivement par "la Partie" ou "les Parties".

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu et décidé ce qui suit :



Préambule

Le Client choisit de souscrire un contrat lui permettant de bénéficier de certificats de Garantie d'Origine qui lui assurent qu'EDF a injecté sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalant à la totalité de sa consommation d'électricité.

La certification repose sur le mécanisme des garanties d'origine. Les garanties d'origines sont des documents électroniques qui attestent qu'à chaque MWh d'électricité consommée, une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalente est injectée sur le réseau. Powernext, organisme en charge de la délivrance, du transfert et de l'annulation des garanties d'origine certifie les installations d'EDF utilisant des sources d'énergies renouvelables situées en France continentale.

Les sources d'énergie renouvelables sont définies à l'article L 211-2 du Code de l'Energie. Ce sont les sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergies éolienne, solaire, géothermique, aérothermique, hydrothermique, marine et hydraulique, ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharge, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz).

A date, les garanties d'origine sont émises à partir d'installations non soumises aux obligations d'achat.

Article 1 : Sites du périmètre contractuel

Nom du site	Adresse du site	Siret du site	Ref Acheminement
CAP TERRAIN	CAP TERRAIN RUE MARYSE BASTIE 76520 BOOS	52922462800014	02119826226051

Article 2 : Horosaisonalité des prix de l'Électricité

Vous avez choisi de souscrire l'option base, avec laquelle les consommations sont facturées comme suit :

Base	Prix unitaire du kWh consommé identique quelque soit l'heure de consommation.

Les caractéristiques du site ainsi que la (les) puissance(s) souscrite(s) sont précisées en annexe 1.

Article 3 : Engagements

Dans le cadre du présent contrat, EDF s'engage à injecter sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalente à 100 % de la quantité d'électricité consommée par le Client. Pour refléter cet engagement, le Client reçoit un bilan présentant la liste des numéros de garanties d'origine émises pour son compte.

En complément, EDF s'engage à allouer 1 euro par MWh facturé, pour le financement de projet(s) de recherche sur les énergies renouvelables ou de construction de nouvelles unités de production d'électricité d'origine renouvelable en France. EDF demeure libre de choisir et de faire évoluer lesdits projets de recherche ou de construction et s'engage à en informer le Client par tous moyens appropriés.

Dans un délai maximum de 4 semaines après la signature du Contrat, le Client reçoit un coffret de communication pour la valorisation de son engagement.

Les Parties conviennent qu'en cas d'impossibilité pour EDF de fournir toute ou partie de l'électricité certifiée d'origine renouvelable, pour quelque cause que ce soit, EDF s'engage à fournir au Client l'électricité nécessaire à l'alimentation de son Site au prix de l'électricité non certifiée produite à partir d'installations d'origine renouvelable.

Article 4 : Prix

Les prix indiqués dans le présent article sont hors taxes et impôts. Ils seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts, charges ou contribution de toute nature, tel que supporté par EDF au titre du Contrat.
Ces prix couvrent la fourniture de l'électricité, l'accès et l'utilisation des Réseaux Publics de Transport et de Distribution.

Abonnement €/mois HT	10,016
Energie renouvelable c€/kWh HT	9,111

Les conditions d'évolution des prix sont précisées à l'article IX des Conditions Générales de Vente, disponibles sur notre site edfentreprises.fr.

Article 5 : Modalités de facturation et de règlement

5.1 Comptes, adresses de facturation

Les factures sont adressées à :

Compte de facturation	Adresse de facturation
CAP TERRAIN	CAP TERRAIN RUE DE LA PEPINIERE 76190 STE MARIE DES CHAMPS

5.2 Modalités de règlement des factures

Les factures sont réglées selon les modalités de paiement précisées dans le tableau ci-dessous :

Compte de facturation	Rythme de facturation	Moyen de paiement	Délai de Paiement
CAP TERRAIN	Bimestriel	Prélèvement	15 Jours A Emission de Facture

Article 6 : Date d'effet, durée, résiliation

Le Contrat prend effet le 14 mars 2016 pour une durée indéterminée sous réserve que soient remplies les conditions prévues à l'article III des Conditions Générales de Vente.

Les Parties conviennent qu'EDF pourra mettre fin au financement du Client au(x) projet(s) de recherche sur les énergies renouvelables ou de construction de nouvelles unités de production d'électricité d'origine renouvelable en France avec un préavis de (3) mois à compter de l'envoi au client d'une lettre l'informant de la fin du dit financement.

Article 7 : Confidentialité

Par dérogation aux Conditions Générales de Vente, les Parties peuvent communiquer sous leur entière responsabilité sur le fait que le Client achète à EDF de l'électricité certifiée 100% d'origine renouvelable à l'exception notamment des dispositions relatives au(x) prix de cette électricité et à la consommation du ou des Point(s) de Livraison.

Les Parties s'autorisent mutuellement à citer l'autre Partie dans toute communication effectuée dans le cadre du Contrat. La mention de l'autre Partie se fera à titre gratuit.

Le Client s'engage à faire parvenir à EDF une copie de tout projet de communication destiné au grand public (TV, radio, internet, presse) faisant référence au Contrat Energie renouvelable à l'adresse électronique marques@edf.fr avec envoi d'une confirmation par courrier. À défaut de réponse d'EDF dans les deux semaines suivant la date de réception des documents, EDF est réputée accepter l'ensemble des termes figurant dans ledit projet.

En cas d'opposition d'EDF, les Parties conviennent de se rencontrer afin de convenir d'un nouveau projet de communication.

Article 8 : Correspondance

Tout courrier relatif à l'exécution du Contrat devra être adressé exclusivement à l'attention de :

Pour EDF,
Entreprises Nord-Ouest
TSA 54001
59049 LILLE CEDEX

Pour le Client,
Référence client 1-2B2O5QW
Monsieur SERGE DU GRAND PLACITRE

ou leurs successeurs éventuels. En cas de modification, l'autre Partie en est alors informée dans les meilleurs délais.

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour ELECTRICITE DE France
Kris Vervaet
Directeur du Marché d'Affaires

Pour CAP TERRAIN

À , le

À , le

Chaque page devra être paraphée



Origine 2014 de l'électricité vendue par EDF : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9% hydraulique), 1,6% charbon, 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ANNEXE 1 : SITES

Site : CAP TERRAIN

Adresse : CAP TERRAIN RUE MARYSE BASTIE 76520 BOOS

SIRET : 52922462800014

Code Site :

Ref. Acheminement Electricité : 02119826226051

Date prévue de livraison : 14 mars 2016

Groupe de sites : Groupe

Volume de référence kWh : 9 000

Prix de l'énergie par période

Abonnement €/mois HT	10,016
Énergie renouvelable c€/kWh	9,111

Acheminement : TURPE* "BT<=36 kVA CU (2)"

Puissances souscrites en kVA
P SDT

9

*Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

Annexe 2 : Description du (des) service(s) souscrit(s)

Bilan annuel

Le bilan annuel permet au Client de recevoir sur format papier, une fois par an, un récapitulatif des données de facturation relatives aux Sites, issues des factures émises par EDF. Le récapitulatif porte sur la période suivante :

- si à la date de prise d'effet du Contrat le Client bénéficie d'une offre d'EDF réservée aux clients éligibles ayant fait valoir leurs droits à l'éligibilité depuis moins d'un an, la période couverte par le bilan annuel est la période courant depuis la date d'effet du Contrat,
- si à la date de prise d'effet du Contrat, le Client bénéficie d'une offre d'EDF réservée aux clients éligibles ayant fait valoir leurs droits à l'éligibilité de façon continue depuis plus d'un an, la période couverte par le bilan annuel correspond aux douze derniers mois.